

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04693 Numéro SIREN : 810 027 508 Nom ou dénomination : AAP FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2020 sous le numéro de dépôt 96274



20200962742019

DATE DEPOT : 09/11/2020

N° DE DEPOT : 96274

N° GESTION : 2015B04693

N° SIREN : 810027508

DENOMINATION : AAP FRANCE

ADRESSE : 18 rue La Boétie 75008 Paris

MILLESIME : 2019

09 NOV. 2020

Sous le N° :

2627

AAP FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 18 rue de la Boétie - 75008 PARIS
RCS PARIS 810 027 508

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2020

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019**

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à (200 492) euros au poste de :

- Report à Nouveau pour la totalité (200 492) €
Qui sera porté à (1 991 985) €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la société.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence



AAP FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 18 rue de la Boétie - 75008 PARIS
RCS PARIS 810 027 508

**TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2020**

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (200 492) euros.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à (200 492) euros au poste de :

- Report à Nouveau pour la totalité (200 492) €
Qui sera porté à (1 991 985) €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227 – 10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

AAP FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 18 rue de la Boétie - 75008 PARIS
RCS PARIS 810 027 508

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf septembre à treize heures.

La Société **ARCANGE ACTIVE PIERRE HOLDING**, associée unique de la société AAP FRANCE, SAS au capital de 1.000.000 d'euros dont le siège social est au 18 rue de la Boétie – 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 804 805 786, propriétaire de la totalité de 100 actions composant le capital social de la société AAP FRANCE, associée unique de ladite société représentée par son Directeur Général, Monsieur Anthony DUMONT.

La Société ERNST & YOUNG, représentée par Monsieur Jean-Philippe BERTIN, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent excusé.

I – A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis par le Président non associé.

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- La mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (200 492) euros.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à (200 492) euros au poste de :

- Report à Nouveau pour la totalité..... (200 492) €
Qui sera porté à..... (1 991 985) €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la société.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227 – 10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.



AAP FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 18 Rue de la Boétie
75008 PARIS
RCS PARIS 810 027 508

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LES OPERATIONS DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
--

La société BANQUE NEUFLIZE OBC, Présidente de la société a, conformément aux dispositions de l'article 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par la société ARCANGE ACTIVE PIERRE HOLDING, associée unique, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

1 - ASPECT ECONOMIQUE

A – Présentation des Etats Financiers

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

B – Présentation de la société

La société a pour activité la réalisation de toutes opérations immobilières.

C – Activité de la société et de ses filiales

- **Résultat de la Société pendant l'exercice écoulé**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

- **Chiffre d'affaires :**

Au cours de cet exercice nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 363 770 euros, contre un chiffre d'affaires de 64 435 euros l'exercice précédent.

- **Compte de résultat :**

Résultat d'exploitation :

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 301 059 euros contre 284 612 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

• Variation de stocks de marchandises	néant
• Achats de matières premières et autres approvisionnements	néant
• Autres achats et charges externes	211 984 €
• Impôts, taxes et versements assimilés	79 075 €

Résultat financier :

Les charges financières s'élèvent à 273 855 euros contre 281 368 euros pour l'exercice précédent.
Les produits financiers s'élèvent à 651 euros, contre 574 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif à (273 204) euros contre (280 795) euros pour l'exercice précédent.
Le résultat courant avant impôt est donc de (200 492) euros contre (500 972) euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par une perte de (200 492) euros ; contre une perte de (489.000) euros pour l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

➤ Information sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées	93 896.16 € TTC				
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice -TTC	42.83 %				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures	12 000 € TTC				
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice - TTC	3.07 %				

- **Progrès réalisés et difficultés rencontrés**

- **Evénements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice**

La société BANQUE NEUFLIZE OBC, dont le siège est situé 3 avenue Hoche à PARIS (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n°552 003 261, a remplacé à compter du 1^{er} août 2019 au poste de Président la société FUCH ASSET MANAGEMENT, qui a démissionné.

Monsieur Anthony DUMONT, né le 8 juin 1981 à SAINT MANDE (94), demeurant 15 boulevard Pereire à PARIS (75017), a remplacé à compter du 1^{er} août 2019 au poste de Directeur Général Monsieur Michaël SFEDJ, qui a démissionné.

- **Activité en matière de recherche et développement.**

Eu égard à l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

- **Détention du capital social de la société par les salariés**

Notre société ne se trouve pas dans les cas énoncés par les articles L 225-102, L 225-184 et L 225-2011 du Code de commerce.

D – Prise de participation et de contrôle (+5% du capital)

Notre société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

E– Cession de participations (+5% du capital)

Notre société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

F– Communication des charges somptuaires (Article 223 quater et 39-4 du CGI)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

G – Communication des charges non déductibles (article 223 quinquies et 39-5 du CGI)

En application de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-5 dudit Code.

2 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

- **Résultat – Affectation**

L'exercice clos le 31 décembre 2019 fait ressortir une perte de (200 492) euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Report à Nouveau, pour la totalité, soit..... (200 492) euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

- **Capitaux propres**

Le montant des capitaux propres s'élève à (1 981 985) euros.

En date du 30 octobre 2016, nous avons voté la poursuite de l'activité malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Nous vous demandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

3 - AUTRES INFORMATIONS – EVENEMENT POST-CLOTURE

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de la société ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêt des comptes et être estimées de manière fiable.

La société a poursuivi ses activités à ce jour. La situation est suivie attentivement par le management et à ce jour, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité d'exploitation.

Le Président



AAP FRANCE

18 Rue la Boétie
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2019 au 31/12/2019



CONSEIL
ASSET MANAGEMENT GESTION CONSEIL

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	7
Bilan détaillé	10
ACTIF	10
<i>Actif immobilisé</i>	<i>10</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>10</i>
PASSIF	11
<i>Capitaux Propres</i>	<i>11</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>11</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>11</i>
Compte de résultat détaillé	13
Liasse 20 IS RN	16
Annexes Legales 19	41

AAP FRANCE

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AAP FRANCE pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 46 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	10 802 624,13 Euros
chiffre d'affaires	363 770,05 Euros
résultat net comptable	-200 492,31 Euros

Fait à PARIS
Le 11/09/2020

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet AMG CONSEIL

AAP FRANCE

Bilan

Amg

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	8 791 821		8 791 821	8 791 821	
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	12 000		12 000	39 288	- 27 288
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 918		2 918	2 918	
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 317 510		1 317 510	1 385 988	- 68 478
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	593 472		593 472	589 083	4 389
Disponibilités	84 904		84 904	15 596	69 308
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance				1 227	- 1 227
TOTAL (II)	10 802 624		10 802 624	10 825 920	- 23 296
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 802 624		10 802 624	10 825 920	- 23 296

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 791 493	-1 302 492	- 489 001
Résultat de l'exercice	-200 492	-489 000	288 508
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-1 981 985	-1 781 493	- 200 492
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		10 000	- 10 000
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		10 000	- 10 000
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	6 447 446	6 447 446	
. Découverts, concours bancaires	7 550	78	7 472
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	90 674	69 634	21 040
. Associés	6 094 157	5 964 872	129 285
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 838	108 835	10 003
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 000	6 548	- 4 548
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	23 944		23 944
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	12 784 609	12 597 413	187 196
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	10 802 624	10 825 920	- 23 296



AAP FRANCE

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	363 770		363 770	64 435	299 335	464,55
Chiffres d'affaires Nets	363 770		363 770	64 435	299 335	464,55
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			10 000		10 000	N/S
Autres produits			0	0		
Total des produits d'exploitation (I)			373 770	64 435	309 335	480,07
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)				-97 157	97 157	-100
Achats de matières premières et autres approvisionnements				87 157	- 87 157	-100
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			221 984	203 548	18 436	9,06
Impôts, taxes et versements assimilés			79 075	81 064	- 1 989	-2,45
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges				10 000	- 10 000	-100
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)			301 059	284 612	16 447	5,78
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			72 711	-220 177	292 888	133,02
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			651	574	77	13,41
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			651	574	77	13,41
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			273 855	281 368	- 7 513	-2,67
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			273 855	281 368	- 7 513	-2,67
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-273 204	-280 795	7 591	2,70
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-200 492	-500 972	300 480	59,98

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 971	- 11 971	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		11 971	- 11 971	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		11 971	- 11 971	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	374 421	76 980	297 441	386,39
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	574 914	565 980	8 934	1,58
RESULTAT NET	-200 492	-489 000	288 508	59,00
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

AAP FRANCE

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Marchandises	8 791 821		8 791 821	8 791 821	
371000 Marchandise (ou groupe) a	8 791 821		8 791 821	8 791 821	
Clients et comptes rattachés	12 000		12 000	39 288	- 27 288
411000 Clients divers	12 000		12 000	39 288	- 27 288
Fournisseurs débiteurs	2 918		2 918	2 918	
401000 Fournisseurs divers	2 918		2 918	2 918	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 317 510		1 317 510	1 385 988	- 68 478
445667 TVA déductible 20 %	16 813		16 813	14 634	2 179
445670 Crédit de tva à reporter	1 298 206		1 298 206	1 368 863	- 70 657
445864 TVA SUR FACT NON PARVENUES	2 490		2 490	2 490	
Valeurs mobilières de placement	593 472		593 472	589 083	4 389
508101 COMPTES A TERMES	593 472		593 472	589 083	4 389
Disponibilités	84 904		84 904	15 596	69 308
512100 Banque Populaire	84 752		84 752	11 706	73 046
512200 Banque Cantonale				3 890	- 3 890
518800 Interets courus a recevoir	152		152		152
Charges constatées d'avance				1 227	- 1 227
486000 Charges constatees d'avance				1 227	- 1 227
TOTAL (II)	10 802 624		10 802 624	10 825 920	- 23 296
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 802 624		10 802 624	10 825 920	- 23 296

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
101300 Capital souscrit appelé verse	10 000	10 000	
Report à nouveau	-1 791 493	-1 302 492	- 489 001
119000 Report à nouveau (solde débiteur)	-1 791 493	-1 302 492	- 489 001
Résultat de l'exercice	-200 492	-489 000	288 508
TOTAL (I)	-1 981 985	-1 781 493	- 200 492
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		10 000	- 10 000
151100 Provisions pour litiges		10 000	- 10 000
TOTAL (III)		10 000	- 10 000
Emprunts et dettes			
. Emprunts	6 447 446	6 447 446	
164000 Emprunt n° 228240101	1 590 400	1 590 400	
164100 EMP. BQ CANTONALE N°228240102	4 857 046	4 857 046	
. Découverts, concours bancaires	7 550	78	7 472
512200 Banque Cantonale	7 550		7 550
518100 Interets courus à payer		78	- 78
Divers	90 674	69 634	21 040
165000 DG MUTUELLE GENERALE	30 647	30 000	647
165002 DG ASSYSTEM REGION	39 634	39 634	
165003 DG TIBCO TELECOMS	16 381		16 381
168800 Interets courus	4 012		4 012
Associés	6 094 157	5 964 872	129 285
455000 SAS ARCANGE ACTIVE PIERRE	6 094 157	5 964 872	129 285
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 838	108 835	10 003
401000 Fournisseurs divers	93 896	93 893	3
408100 Fournisseurs	24 942	14 942	10 000
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 000	6 548	- 4 548
445717 TVA collectée 20 %	2 000	6 548	- 4 548
Autres dettes	23 944		23 944
411000 Clients divers	23 944		23 944
TOTAL (IV)	12 784 609	12 597 413	187 196
TOTAL PASSIF (I à V)	10 802 624	10 825 920	- 23 296

AAP FRANCE

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Production vendue services	363 770		363 770	64 435	299 335 464,55
706000 Prestations de services	260 248		260 248		260 248 N/S
708110 CHARGES LOCATIVES TAXABLES	103 522		103 522	34 310	69 212 201,73
708120 CHARGES LOCATIVES TAXABLES				30 124	- 30 124 -100
Chiffre d'affaires Net	363 770		363 770	64 435	299 335 464,55

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	10 000		10 000	N/S
781500 Repris. provis. risq. & ch. exploi	10 000		10 000	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	373 770	64 435	309 335	480,07
Variation de stock (marchandises)		-97 157	97 157	-100
603700 Variation stocks de marchandises		-97 157	97 157	-100
Achats de matières premières et autres approvisionnement		87 157	- 87 157	-100
608100 Frais accessoires d'achat		87 157	- 87 157	-100
Autres achats et charges externes	221 984	203 548	18 436	9,06
606110 EDF ENTREPRISES		10 893	- 10 893	-100
614000 Charges locatives et de copropriété	154 336	112 571	41 765	37,10
615600 Maintenance		2 000	- 2 000	-100
616000 Primes d'assurance		-1 227	1 227	-100
616100 Multirisques Immeuble	8 960	8 555	405	4,73
622600 Honoraires	28 164	46 287	- 18 123	-39,15
622610 Honoraires Comptables	20 270	22 123	- 1 853	-8,38
622700 Frais d'actes et de contentieux	1 089	33	1 056	N/S
626100 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	2 009	1 992	17	0,85
627000 Services bancaires et assim.	7 155	320	6 835	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	79 075	81 064	- 1 989	-2,45
635120 Taxes foncières	78 998	80 988	- 1 990	-2,46
635133 CFE	77	76	1	1,32
Dotations aux provisions pour risques et charges		10 000	- 10 000	-100
681500 Dotat. aux prov. d'exploitation		10 000	- 10 000	-100
Total des charges d'exploitation (II)	301 059	284 612	16 447	5,78
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	72 711	-220 177	292 888	133,02
Autres intérêts et produits assimilés	651	574	77	13,41
768000 Autres produits financiers	651	574	77	13,41
Total des produits financiers (V)	651	574	77	13,41
Intérêts et charges assimilées	273 855	281 368	- 7 513	-2,67
661500 Interets cptes cour. & dep. credit	79 285	85 259	- 5 974	-7,01
661600 Intérêts bancaires & sur opér. banc	194 570	196 110	- 1 540	-0,79
Total des charges financières (VI)	273 855	281 368	- 7 513	-2,67
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-273 204	-280 795	7 591	2,70
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-200 492	-500 972	300 480	59,98
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 971	- 11 971	-100
772000 Produits sur exercices antérieurs		11 971	- 11 971	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		11 971	- 11 971	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		11 971	- 11 971	-100
Total des Produits (I+III+V+VII)	374 421	76 980	297 441	386,39



	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	574 914	565 980	8 934	1,58
RESULTAT NET	-200 492	-489 000	288 508	59,00

AAP FRANCE

Annexes Legales 19


 Formulaire obligatoire article 54 quater
du Code général des impôts

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise AAP FRANCE

du

Adresse 18 Rue La Boétie 75008 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2019... (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 2019... 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire DUMONT PRESIDENT		À PARIS le 02/09/2020 Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Annexes Legales 19

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 10 802 624,13 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -200 492,31 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

AAP FRANCE

SOMMAIRE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017

- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de la société ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêt des comptes et être estimées de manière fiable.

La société a poursuivi ses activités à ce jour. La situation est suivie attentivement par le management et à ce jour, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité d'exploitation.

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

4.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	152
TOTAL	152

4.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 012
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 942
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	28 954

4.3 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	100	100,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	100	100,00

Commentaires:

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

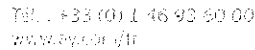


AAE France

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Les appréciations des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 24 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes habilitées à gouverner l'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Bertin', written in a cursive style.

Jean-Philippe Bertin

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	8 791 821		8 791 821	8 791 821	
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	12 000		12 000	39 288	- 27 288
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 918		2 918	2 918	
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 317 510		1 317 510	1 385 988	- 68 478
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	593 472		593 472	589 083	4 389
Disponibilités	84 904		84 904	15 596	69 308
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance				1 227	- 1 227
TOTAL (II)	10 802 624		10 802 624	10 825 920	- 23 296
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 802 624		10 802 624	10 825 920	- 23 296



AMG CONSEIL

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 791 493	-1 302 492	- 489 001
Résultat de l'exercice	-200 492	-489 000	288 508
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-1 981 985	-1 781 493	- 200 492
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		10 000	- 10 000
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		10 000	- 10 000
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	6 447 446	6 447 446	
. Découverts, concours bancaires	7 550	78	7 472
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	90 674	69 634	21 040
. Associés	6 094 157	5 964 872	129 285
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 838	108 835	10 003
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 000	6 548	- 4 548
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	23 944		23 944
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	12 784 609	12 597 413	187 196
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	10 802 624	10 825 920	- 23 296



AMG CONSEIL

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	363 770		363 770	64 435	299 335 464,55
Chiffres d'affaires Nets	363 770		363 770	64 435	299 335 464,55
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			10 000	10 000	N/S
Autres produits			0	0	
Total des produits d'exploitation (I)			373 770	64 435	309 335 480,07
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)				-97 157	97 157 -100
Achats de matières premières et autres approvisionnements				87 157	- 87 157 -100
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			221 984	203 548	18 436 9,06
Impôts, taxes et versements assimilés			79 075	81 064	- 1 989 -2,45
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges				10 000	- 10 000 -100
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (II)			301 059	284 612	16 447 5,78
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			72 711	-220 177	292 888 133,02
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			651	574	77 13,41
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			651	574	77 13,41
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			273 855	281 368	- 7 513 -2,67
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			273 855	281 368	- 7 513 -2,67
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-273 204	-280 795	7 591 2,70
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-200 492	-500 972	300 480 59,98



AMG CONSEIL

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 971	- 11 971	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		11 971	- 11 971	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		11 971	- 11 971	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	374 421	76 980	297 441	386,39
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	574 914	565 980	8 934	1,58
RESULTAT NET	-200 492	-489 000	288 508	59,00
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



AMG CONSEIL

AAP FRANCE

Annexes Legales 19

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

PRÉAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 10 802 624,13 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -200 492,31 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.



AMG CONSEIL

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017

- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de la société ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêt des comptes et être estimées de manière fiable.

La société a poursuivi ses activités à ce jour. La situation est suivie attentivement par le management et à ce jour, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité d'exploitation.

4 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**4.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	152
TOTAL	152

4.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 012
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 942
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	28 954

4.3 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	100	100,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	100	100,00

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

4.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	363 770
TOTAL	363 770

Répartition par marché géographique	Montant
France	363 770
Etranger	
TOTAL	363 770



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

AAP France

Décision de l'associé unique du 29 septembre 2020

**Communication du commissaire aux comptes
faite en application de l'article L. 823-12 du Code de commerce**

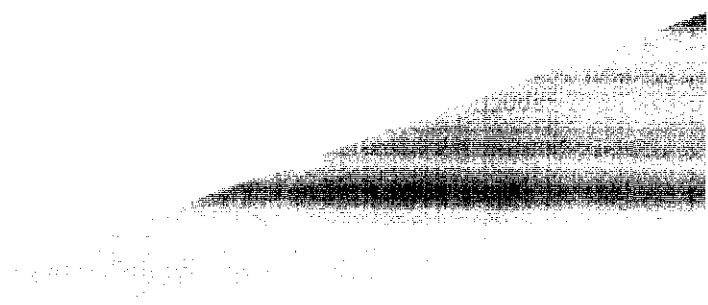
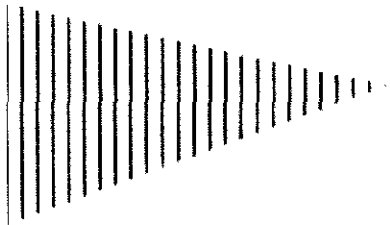
A l'Associé Unique de la société AAP France,

En application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de votre société n'ont pas été reconstitués à l'issue du délai expirant le 31 décembre 2018, et que celle-ci n'a pas procédé à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 28 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Philippe Bertin



2020-09-29

Décision de l'associé unique du 29 septembre 2020

**Communication du commissaire aux comptes
faite en application de l'article L. 823-12 du Code de commerce**

2020-09-29